

# INFO FLASH

## Les transformations de la formation supérieure au sein de la CCIR Paris Ile-de-France.

Le 18 avril 2018, lors de la présentation de la mission d'information parlementaire relative aux CCI, le député Patrick Hetzel (professeur des universités, ayant exercé les fonctions de directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle entre 2008 et 2012) a souligné le rôle décisif de l'enseignement supérieur et notamment des écoles de management dans l'économie. Il a précisé que parmi ces écoles, certaines prestigieuses, relevaient des CCI. Or ces services des CCI connaissent des transformations juridiques et le député a posé la question des conséquences de ces changements.

**L'UNSA-CCI vous informe et dresse un état des lieux de ces changements en cours à la CCI Paris Ile-de-France, en terme d'environnement et de conditions de travail.**

### • Les E.E.S.C

#### (Établissements d'enseignement supérieur consulaires)

Depuis le vote au parlement de la loi « Mandon » le 20 décembre 2014, de nombreuses écoles supérieures gérées par les CCI sont devenues : établissements d'enseignement supérieurs consulaires (EESC).

En conférant aux écoles une personnalité morale, le nouveau statut leur offre une autonomie et une diversification des sources de financement proches de celles d'une Société Anonyme, bien qu'à but non lucratif. L'ouverture de capital est possible dans ce type de structure : les CCI doivent détenir au minimum 51 % des parts et les investisseurs privés au maximum 33 %.

#### L'exemple HEC

Au sein de la CCI Paris IDF, HEC a été la première école à avoir basculé en janvier 2016 :

- Les collaborateurs CCI ont 15 ans (à la date de création de l'EESC) pour choisir s'ils optent pour le statut privé des EESC. Aujourd'hui 430 collaborateurs sont sous statut EESC et 270 collaborateurs sont sous statut CCI.
- Les CDD « consulaires de longue durée » ont basculé en CDI de statut privé au moment de l'autonomisation.
- Le budget global d'HEC est d'environ 140 million d'€.

Les contraintes budgétaires imposées aux CCI par le gouvernement ces dernières années impactent le budget d'HEC Paris : arrêt de la subvention de la CCIR (7 millions d'€) en deux ans seulement ; recherche de sources de financement nouvelles et rapides ; très forte contrainte d'augmentation du chiffre d'affaires.

Les conséquences sont que les services supports et commerciaux ont été grandement réorganisés, avec un nombre croissant de cas de Risques Psycho Sociaux.

**Les deux statuts du personnel divergent de plus en plus** avec la création des Instances de Représentation du Personnel (CE, DP, CHSCT).

Toutefois, au sein de cette nouvelle E.E.S.C, de nombreuses négociations sont prévues sur des sujets comme : l'intéressement, le temps de travail, la mise en place d'un compte de don de jours mutualisés, négociation sur un pourcentage minimum pour les augmentations au choix, négociation sur la mutuelle et prévoyance. Dans ce nouveau système, ce sont les Délégués Syndicaux, qui négocient directement avec la Direction d'HEC Paris.

Afin d'accompagner et de défendre au mieux les intérêts des salariés dans une période de changement, vos représentants ont créé la branche UNSA-CCI FORMATION. Cela permet à vos représentants UNSA-CCI d'être pleinement représentatifs à la fois auprès des collaborateurs souhaitant garder le statut de personnel CCI et auprès de ceux optant pour l'E.E.S.C.

**L'UNSA est le seul syndicat, de par l'originalité de la  
branche UNSA-CCI FORMATION, à pouvoir défendre  
aussi bien les salariés CCI que ceux ayant basculés en EESC.**

**En janvier 2018, l'ESCP- Europe a adopté le statut d'EESC et s'apprête à  
connaître des transformations de même nature. Rejoignez-nous et  
bénéficiez du retour d'expérience de l'UNSA-CCI FORMATION (contact :  
unsa-cci-hec@hec.fr)**

- **Participation de la CCIR à un Cluster de  
formation dans l'enseignement supérieur  
(Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et  
professionnel : EPCSP)**

Depuis quelques années, l'Etat encourage les regroupements d'établissements d'enseignement supérieur, Universités et grandes écoles. Ces projets de regroupement en réseau sont appuyés par des aides financières publiques, de type ISITE ou IDEX.

**En Ile-de-France, ESIEE-Paris, école d'ingénieurs de notre CCI est basée sur le campus Paris - Est et compte actuellement 2000 étudiants, dont plus de 500 apprentis et avec 200 salariés, dont 90 enseignants.**

- Le projet « FUTURE » de regroupement d'écoles supérieures et universités en réseau à l'Est de Paris a été lancé, il y a 2 ans environ, afin de créer une Université nationale (U-cible) sur le thème de la « ville du futur ». **L'intégration dans l'Université cible qui sera un établissement public, est prévu en janvier 2020** regroupant ainsi l'Université Paris-Est, l'IFFSTAR (institut de recherche sur les transports et la mobilité), l'ESIEE, l'Éav&t (Architecture), l'ENSG (géomatique) et l'EIVP (école d'ingénieur de la ville de Paris).

Le conseil d'Administration sera en partie constitué de représentants des différents établissements ou de leurs tutelles. **L'ESIEE resterait un établissement de la CCI, tout en devenant une composante de l'U-Cible. L'ESIEE n'ayant pas de personnalité morale, c'est la CCIR qui siègera au conseil d'administration de l'U-CIBLE.**

L'U-cible aura 15.000 étudiants, 500 chercheurs, 800 enseignant-chercheurs, ce qui rendra l'ensemble beaucoup plus visible, notamment à l'international. Le nom pressenti de ce nouvel grand établissement public serait « Université G. Eiffel ».

**Après la création de l'U-Cible, la CCIR pourrait continuer à publier des postes pour l'ESIEE sous statut consulaire et les mettre à disposition de l'U-Cible ; d'autres postes seront directement recrutés U-Cible.**

Un décret attendu dans les prochains mois, devrait permettre de confirmer que les activités d'ESIEE Paris seront opérées par l'U-Cible et précisées par une convention U-Cible / CCI Paris Ile de France.

**Pour défendre au mieux les intérêts des collaborateurs de l'ESIEE, au sein du très vaste ensemble de l'U-Cible, dans lequel la CCIR n'est qu'une partie prenante minoritaire, l'UNSA-CCI adhère au mode d'action intersyndical et s'allie avec les représentants CFDT et CGT, les trois syndicats étant actuellement représentatifs au sein de l'école.**

**L'UNSA-CCI vous aide à MIEUX COMPRENDRE  
LES CHANGEMENTS à l'œuvre dans les CCI.**

**APOLITIQUE ET PRAGMATIQUE, l'UNSA-CCI adapte son action  
aux besoins des collègues, qui vivent au quotidien  
les transformations de la CCIR Paris Ile-de-France.**

**Vos représentants UNSA-CCI Paris Ile-de-France contribuent  
régulièrement aux dossiers du bureau national UNSA-CCI, afin  
de porter la voix des salariés auprès des décideurs politiques.**

Contactez - nous directement ou par messagerie  
[unsa-snapcc@cci-paris-idf.fr](mailto:unsa-snapcc@cci-paris-idf.fr)